AES et incidents lors d'un prélèvement

Incident lors d'un prélèvement

Incident ou Accident	Cause	Conduite à tenir
Malaise du patient qui reste cependant conscient	Anxiété, jeûne, …	Rassurer le patient. Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement. Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible. Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire. Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient Faire prévenir un biologiste ou un personnel titulaire de l'AFGSU sans laisser le patient seul. **Noter l'incident sur la fiche de transmission de prélèvement**
Hématome au point de prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqûre hésitante…	Rassurer le patient. Compresser le point de prélèvement.
Perte de connaissance du patient	Anxiété, jeune + causes médicales	Arrêter le prélèvement, Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire Faire prévenir un biologiste ou un personnel titulaire de l'AFGSU sans laisser le patient seul. Si nécessaire appeler le 15. Mettre le patient en position latérale de sécurité si le malaise dure. Remarque : en cas de crise d'épilepsie prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse. Noter l'incident sur la fiche de prélèvement.

Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang / Liquides biologiques

PIQÛRES, BLESSURES OU CONTACT DIRECT DE LIQUIDE BIOLOGIQUE	**Ne pas faire saigner** • Nettoyer immédiatement la zone cutanée lésée à l'eau et au savon doux puis rincer • Antisepsie avec Bétadine (polyvidone iodée en solution dermique) ou Dakin (dérivé chloré), au moins 5 minutes.
PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX	Rincer abondamment au moins 5 minutes, de préférence au sérum physiologique ou à défaut à l'eau du réseau en se faisant aider.

La déclaration d'accident de travail doit être effectuée dans les 24 heures.

Un médecin doit être consulté rapidement, il évalue le risque infectieux et envisage la mise en place d'un traitement prophylactique anti-VIH **le plus tôt possible après l'accident au mieux avant 4 heures.**